

# REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ÎLE VERTE

## NOUVELLES - 2018

### CONSERVATION DE TERRAINS — UN BILAN

Grâce à la générosité de propriétaires soucieux de protéger l'environnement et aux activités du Regroupement, 152 hectares de milieux naturels sur l'île Verte font actuellement l'objet de mesures de conservation à perpétuité.

Le rêve de créer un organisme voué à la conservation de l'île Verte était caressée depuis fort longtemps par J. Paul Deschênes et Gilles Shooner. En 2008 et 2009, ils ont soumis cette idée au conseil d'administration de la CPICIV, qui l'a favorablement reçu. Mais à la suite d'études et d'analyses, la CPICIV a réalisé qu'un organisme indépendant était requis. C'est ainsi que le Regroupement a pris naissance le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Les objectifs du Regroupement sont les suivants :

Contribuer au respect et à la protection de l'île Verte et à son développement durable pour permettre aux générations futures de jouir de ses paysages, de sa biodiversité naturelle, de sa richesse patrimoniale et de son caractère champêtre et maritime.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Regroupement devait surmonter plusieurs obstacles :

- être reconnu comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et par le Québec;
- être reconnu, dans le cadre du *Programme des dons écologiques*, comme organisme de conservation par Environnement Canada et par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- devenir propriétaire d'un terrain à l'île ayant une valeur écologique.

Des étapes qui ont duré cinq ans ! C'est grâce à un terrain le long des battures, offert par J. Paul Deschênes en 2015, que le Regroupement a surmonté le dernier obstacle. Ce geste généreux a permis au Regroupement de passer à l'étape suivante : la conservation d'autres terrains par le biais de servitudes.

Au même moment, J. Paul Deschênes a octroyé une servitude de conservation sur un terrain adjacent. Cette servitude, jumelée au don, a permis la conservation de 43 hectares de terrain en marge des battures.

Le 31 janvier 2018, c'est au tour de Martine Vally-Fontaine de poser un geste très important pour la protection de l'île Verte : une servitude de conservation sur un terrain de 109 hectares au centre de l'île. Ce terrain, en raison de sa forêt, de ses champs et de

sa grande ouverture sur le fleuve, est d'une importance capitale pour la conservation. En plus de servir de refuge pour la faune, notamment les grands cervidés, il assure le lien entre les terrains boisés à l'est et à l'ouest.

Deux autres projets sont dans la ligne de mire du RPIV. Un projet déjà en cours a trait à un terrain de six hectares entre le Chemin de l'île et le fleuve au nord. En protégeant ce terrain, le Regroupement fixera en quelque sorte une zone tampon entre la partie plus développée à l'ouest de l'île et la partie moins développée au centre.

Enfin, un projet à l'étude permettrait d'établir une borne ou ligne de démarcation à l'ouest, le long du Chemin du Phare, pour ainsi bien circonscrire la partie centrale de l'île, laquelle fait l'objet des efforts de conservation du Regroupement.

Par la suite, le Regroupement veillera prioritairement à l'entretien et à la protection des terrains qui auront fait l'objet de conservation.

### **Qu'est-ce qui a poussé le Regroupement et des propriétaires à vouloir ainsi conserver des terrains ?**

#### Regroupement

En plus d'être située dans un corridor majeur pour la migration d'oiseaux, l'île Verte fait partie d'un habitat très riche pour la flore et la faune, terrestre et marine. Ce qui explique pourquoi l'île est entourée de plusieurs territoires-protégés :

- Réserve nationale de faune de la Baie de l'Isle-Verte (site Ramsar<sup>1</sup>);
- Marais de la Baie de L'Isle-Verte (ZICO<sup>2</sup>);
- Parc côtier Kiskotuk;
- Marais de Gros-Cacouna (ZICO);
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;
- Île-Rouge (ZICO)
- Île-Blanche (ZICO) et réserve nationale de faune des Îles-de-L'Estuaire;
- Île-aux-Basques et Les Razades (ZICO) et Refuge d'oiseaux migrants;
- Île-aux-Pommes (ZICO);
- Îles-du-Pot-à-L'Eau-de-Vie (ZICO).

Il demeure que l'île Verte est presque entièrement entre les mains de propriétaires privés. Ainsi, seules des ententes de gré à gré avec les propriétaires permettent une protection partielle de l'île.

---

<sup>1</sup> *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, couramment appelée « convention Ramsar » ou « convention sur les zones humides » : traité international adopté en 1971 à Ramsar, en Iran; ce traité vise à enrayer la dégradation ou disparition des zones humides en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

<sup>2</sup> ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux.

C'est dans un tel contexte que les efforts d'organismes comme le Regroupement portent fruits. Le Québec et le Canada adhèrent au *Plan stratégique pour la biodiversité*, adopté en 2010 dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Ce plan comprend 20 objectifs mondiaux en matière de biodiversité, appelés les objectifs d'Aichi.

Afin d'atteindre les objectifs d'Aichi, le Canada a adopté la cible suivante : d'ici 2020, conserver au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières, au moyen de réseaux d'aires protégées et « d'autres mesures de conservation efficaces par zone ».

En tant qu'organisme reconnu de conservation et de bienfaisance, le Regroupement offre des « mesures de conservation efficaces » pour l'île Verte. Non seulement peut-il signer des ententes avec des propriétaires qui souhaitent conserver des terrains, mais ces ententes donnent ouverture à plusieurs avantages accordés par le Québec et le Canada. Car ces derniers cherchent à protéger des zones terrestres et côtières non seulement dans les régions peu peuplées, mais aussi dans les régions développées. Pour ce faire, les gouvernements doivent impliquer les propriétaires et ils le font par divers moyens, dont des organismes comme le Regroupement et le *Programme des dons écologiques*.

### Les propriétaires

J. Paul Deschênes et Martine Vally-Fontaine ont découvert l'île Verte à l'époque où les traverses en chaland s'imposaient et où l'île conservait encore ses premières vocations : la pêche et l'agriculture. Écologistes avant l'heure, les deux aiment profondément l'île et souhaitent la protéger, dans la mesure du possible. Pour sa part, J. Paul Deschênes souhaitait en outre donner un sérieux coup de pouce aux efforts de conservation à l'île. D'autre part, Martine Vally-Fontaine voulait éviter qu'un magnifique terrain ne soit charcuté en quatre et elle voulait que sa famille, dont ses petits-enfants, puisse en demeurer propriétaire et en profiter encore longtemps.

Quant au projet qui est en cours, la propriétaire veut éviter de dénaturer le terrain, car celui-ci pourrait être loti en deux très longues lisières étroites. Un développement sur deux lots longs et étroits (maisons, dépendances, chemins, fosses septiques, abris forestiers...) porterait sérieusement atteinte à la jouissance du terrain et à son importance écologique.

Enfin, le projet à l'étude permettra, au plus grand bonheur du propriétaire, de protéger des éléments très variés d'une grande importance (plage, zone intertidale, falaise, forêt boréale mixte, pessière noire à lichen linéaire, étangs, marécages...).

En raison des divers moyens utilisés par le Canada et le Québec pour encourager la conservation de terrains privés, il serait possible par exemple pour une famille dite « de souche » de conserver à l'île une terre ancestrale d'une grande valeur écologique et dont la valeur économique aurait augmenté de façon fulgurante. Suite au décès du

propriétaire, l'impôt sur le gain en capital risque d'être tellement élevé que la succession pourrait devoir vendre la terre en tout ou en partie pour payer l'impôt. Mais si des mesures de protection, telles qu'une servitude de conservation à perpétuité, ont été prises par le biais du *Programme de dons écologiques*, la terre demeurera entre les mains de membres de la famille. En plus, le gain en capital ne sera pas imposable et un généreux crédit d'impôt sera accordé, lequel pourra être étalé sur une période de dix ans.

**Il demeure que les propriétaires qui recourent au *Programme de dons écologiques* sont avant tout des personnes qui aiment profondément leurs terres, qui souhaitent en demeurer propriétaires le plus longtemps possible et qui veulent contribuer à la protection de l'environnement.**

**L'ÎLE VERTE EST UN MILIEU EXCEPTIONNEL ET FRAGILE,**

**QUI MÉRITE UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE.**

**TENTONS, DANS LA MESURE DU POSSIBLE DE CONSERVER SA BEAUTÉ NATURELLE !**

## **Références**

Voici quelques références utiles, en lien avec le texte précédent :

Archives du journal *L'Insulaire* (archives disponibles sur le site [www.cpiciv.org](http://www.cpiciv.org)) :

« Le Regroupement peut-il faire une différence? », vol.17-4, octobre 2011, p.6-7

« Comment le Regroupement peut-il faire une différence? », vol.18-1, hiver 2012, p.4

« Des nouvelles du Regroupement pour la pérennité de l'île Verte », 20-1, hiver 2014, p.12

« Nouvelles du Regroupement pour la pérennité de l'île Verte », vol.20-3, été 2014, p.11

« Des nouvelles du Regroupement », vol.21-1, hiver 2015, p.8-9

« Le Regroupement pour la pérennité de l'île Verte – scénarios », vol.22-2, été 2016, p.5.

« Prix du patrimoine 2016 », vol.22-2, été 2016, p.6

*Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020* : [www.canada.ca/fr/parcs-canada/nouvelles/2016/12/buts-objectifs-canadiens-biodiversite-2020.html](http://www.canada.ca/fr/parcs-canada/nouvelles/2016/12/buts-objectifs-canadiens-biodiversite-2020.html)

eBird Québec : <https://ebird.org/qc/home>

*Programme des dons écologiques :*

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques.html>

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/don-visa/>

## **Remerciements**

Le REGROUPEMENT POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ÎLE VERTE remercie les organismes suivants, dont les subventions lui permettent de poursuivre ses efforts de conservation à l'île Verte :

Conservation de la nature Canada

CPICIV

Société Duvetnor

Fondation Écho

Fondation de la faune du Québec